



Le SICTAME vous informe

www.sictame-unsatotal.org



Position du SICTAME concernant TGS « phase n° 2 »

Des salariés ont sollicité le SICTAME pour connaître sa position concernant le transfert des activités SAP et DATA CENTER à Total Global Services (TGS).

Nous rappelons que TGS est la filiale créée en 2014, dans le cadre de la réorganisation des activités IT, et maintenant installée principalement à NANTERRE dans l'immeuble EUREKA.

Cette réorganisation de 2014 comportait un volet « **mutualisation** » des activités informatiques, volet approuvé par le SICTAME puisque destiné à améliorer l'organisation du travail.

Par contre, le second volet « **filialisation** » impliquait un transfert des contrats de travail Total SA et Elf EP SAS vers TGS SAS et le **SICTAME s'y était fortement opposé car le projet de mutualisation des activités ne nécessitait en rien cette filialisation.**

Trois expertises (de trois cabinets d'expertises externes différents) ont été menées à la demande du CCE et des CHSCT de Pau et de Paris. Les trois rapports d'expertise ont conclu à un risque grave pour les salariés concernés ; pourtant, **seuls le CE de Pau et le CHSCT de Paris, grâce aux élus SICTAME soutenus par les élus CGT et FO, ont refusé de remettre un avis** à l'issue du processus d'information/consultation des instances (sans avis, le projet n'aurait pas pu être mis en place).

La direction avait, sans aucun état d'âme, assimilé cette absence d'avis à un avis négatif lequel n'empêchait pas la mise en place du projet... qui fut engagée dès le lendemain.

Les mêmes élus SICTAME (toujours soutenus par la CGT et FO) n'avaient pas hésité à porter l'affaire en justice mais ils ont été déboutés faute d'unanimité sur l'absence d'avis, les élus CFE-CGC, CFDT et CFTC ayant facilité la mise en œuvre de la filialisation en formant une majorité en CE Paris et CCE pour rendre un avis négatif¹.

Ainsi, **les élus SICTAME ont maintenu le cap** pour tenter de protéger les salariés mais, hélas, l'absence d'unanimité dans l'opposition a anéanti l'efficacité de leur action... c'était bien le but (voir tract SICTAME-UNSA du 29 avril 2014²).

Pourtant les risques pointés par les trois expertises sont bien réels et hélas transposables à ce nouveau projet concernant SAP et DATA CENTER.

- Cette opération de filialisation, avec changement du contrat de travail imposé, fragilise le statut et l'avenir professionnel des salariés transférés, sans aucune possibilité de recours ultérieur. Chacun sait que de nombreux Groupes externalisent leurs activités IT vers des contractants type Cap-Gemini ou IBM, en « satellisant » leurs informaticiens dans une filiale.

¹ Ces organisations syndicales étaient pourtant d'accord au départ pour défendre l'intérêt des salariés concernés contre la filialisation. (cf tracts intersyndicaux http://www.sictame-unsatotal.org/upload/tracts/14.011-Tract_intersyndical_filialisation_IT_mars-Pau-Paris.pdf et http://www.sictame-unsatotal.org/upload/tracts/Tract_intersyndical_filialisation_IT_10-04.pdf). Un représentant du personnel qui avait dans ces circonstances dénoncé un risque de collusion entre la direction et certains syndicats a fait l'objet d'une tentative de licenciement. Son licenciement n'a pas été autorisé par l'Inspection du travail et le Ministère du travail (étant précisé que ce salarié a été défendu par le seul SICTAME, qui avait par ailleurs demandé une enquête, refusée par la direction).

² <http://www.sictame-unsatotal.org/tracts/visualiser/301/fr/0/2>

- Les expertises avaient détecté de l'inquiétude chez nombre de salariés concernés, avec des risques psycho-sociaux accrus. La direction a catégoriquement refusé de revoir sa décision et a purement et simplement ignoré les « non-avis » justifiés des élus SICTAME, CGT et FO ainsi que les conclusions des rapports d'experts, en ne mettant pas en place une prévention adaptée aux RPS.
- Même si la mutualisation a eu, comme prévu, des effets bénéfiques, il reste néanmoins que le transfert du contrat de travail ne peut être motivé que par la volonté d'une certaine flexibilité pour, à terme, externaliser l'ensemble de la filiale et ses activités en vendant la filiale TGS (un ancien directeur d'une entité Total, cliente de TGS, aurait menacé de changer de fournisseur de prestations informatiques, traitant TGS comme un prestataire lambda, ce qu'elle est devenue - que se passera-t-il si Total décide que son sous-traitant informatique ne lui donne plus satisfaction ?).
- La crainte déjà mentionnée en 2014 de voir se multiplier les transferts d'activité vers la filiale qui, rappelons-le, contient le terme « SERVICES » au pluriel (ou vers une autre filiale ?), ressurgit avec les transferts annoncés dans la phase n° 2. Peu à peu, les juristes, financiers, comptables, DRH ou tout autre métier support pourraient suivre le même chemin...

La direction a présenté, en premier, ce projet « TGS Phase 2 » en « petit comité » Bureau de Liaison (même pas le Comité Européen) auquel, par le biais d'artifices peu éthiques, le SICTAME n'est pas convié alors que d'autres OS beaucoup moins représentatives (comme la CFTC ou FO) le sont. Ceci a d'ailleurs permis à la CFE-CGC de vous donner des informations « en primeur » sans, bien sûr, se positionner contre le projet et avant que le CCE de Total n'ait été informé. Informer le personnel ou relayer l'information de la direction est une chose ; défendre le personnel en est une autre. Sachez faire la différence !

**Seule l'union de l'ensemble des Organisations syndicales
pourrait s'opposer à cette démarche.**

Mais il nous faut prendre en compte l'expérience du transfert des activités IT de 2014 rappelée plus haut, transfert contre lequel seuls le SICTAME, la CGT et FO s'étaient insurgés rencontrant une virulente opposition des élus CFE-CGC, CFDT et CFTC rendant l'action du SICTAME inopérante, puisque sans effet sur la mise en place du projet...

Suite aux dernières élections professionnelles de 2013, le SICTAME et les autres opposants à la filialisation n'ont plus la majorité dans certaines instances (CCE, CE Paris et CHSCT Paris), ce qui affaiblit leur marge de manœuvre et accroît celle de la direction.

Malgré cela, le SICTAME continuera son action de défense des salariés et d'opposition aux transferts des contrats de travail vers une filiale TGS susceptible d'être vendue à tout moment.

Nous invitons les salariés concernés par ce projet et inquiets pour leur situation à nous contacter individuellement. **Seuls vos paroles et votre soutien peuvent nous permettre de continuer à dire, haut et fort, ce que nous pensons de ce type de projet et de NOUS Y OPPOSER efficacement.**

Et si vous souteniez le SICTAME ?

SICTAME
UNSA

Suivez nous  sur <https://twitter.com/sictame>

Souscrivez également à notre **bulletin électronique** en écrivant à holding-amont.sictame-uns-ues@total.com

SICTAME-UNSA-TOTAL

- Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.61.71)
- Pau Bureau F16 CSTJF (05.59.83.64.83)
- Michelet B La Défense Bureau RD 09 (01.41.35.75.93)
- Spazio Nanterre Bureau A10036 (01.41.35.34.48)